

Fédération algérienne de football

Ligue de football de la wilaya de SKIKDA

Communiqué

Il est porté à la connaissance des clubs suivants n'ayant pas bénéficié de subventions du fonds de wilaya, au titre de la présente édition sportive (2022/2023) qu'ils sont tenus à s'acquitter de facto des frais d'engagement adéquat par le versement du montant de 500.000,00DA sur le compte bancaire (CPA agence de SKIKDA) de l'entité.

En sus, une copie du dit récépissé de versement bancaire doit être annexée au dossier d'engagement, faute de quoi, les clubs récalcitrants ne seront pas retenus au cours de la saison actuelle.

NB/ Clubs concernés par le paiement des frais d'engagement :

Honneur : NRBOA - MOT - ASEC - MAT - CRHK - MBA.

Pré honneur : ABZ - CAHH - ESOZ - CRT - ESOT - ASM - JRBK - USMD - CRAC.

En outre, à titre indicatif et de rappel, ci-dessous la liste nominative des clubs bénéficiaires de subventions par le fonds de wilaya (dossiers réguliers déposés à la DJS) :

Honneur : WJS - CRCK - JHK - JSBA - FCT - IRBC - MAB - JSBBL.

Pré honneur : WAT - JSC - CRMS - ARMS - EOK - OLM - CSB -
ESM - JBMS - CBSB - CAHH - CRMA - CRDEMNI - JSA - CRBAK.